



Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador

APPEL D'OFFRES

**Services professionnels pour l'animation d'une
formation en leadership communautaire**

Saint-Jean, TNL, Octobre 2026

INTRODUCTION

Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador Inc. a été fondé en 1988 lors d'une rencontre provinciale de jeunes à Cap Saint-Georges, et a été incorporé le 6 février 1990. Le besoin d'échanger et de créer des liens entre les jeunes francophones et Acadiens était très évident. Des activités de rassemblement et de bouillonnement d'idées étaient organisées afin de répondre à ce besoin tout en donnant l'occasion aux jeunes âgés de 12 à 25 ans de vivre et de se divertir en français. Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador a pour mission d'offrir des expériences stimulantes et enrichissantes à la jeunesse d'expression française de la province.

Chaque année, Franco-Jeunes participent à de nombreux événements à travers le Canada afin de permettre aux jeunes francophones et francophiles de 12 à 25 ans, de prendre part à de multiples activités tant au niveau provincial que national. Ces activités se concentrent principalement autour des Jeux de la Francophonie canadienne, des Jeux de l'Acadie, du Festival jeunesse de l'Acadie, du Parlement jeunesse de l'Acadie, du Parlement jeunesse pancanadien et du Forum jeunesse pancanadien.

CONTEXTE

Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador dessert un territoire vaste et dispersé, où se déplacer est long et très onéreux.

Depuis de nombreuses années, FJTNL n'a plus les ressources financières nécessaires pour assurer lui-même une présence permanente et des activités à l'année longue dans les régions (autre que dans la ville capitale).

OBJECTIFS

Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL) souhaite recruter un animateur ou une firme spécialisée pour réaliser l'animation d'une formation en leadership communautaire.

Franco-Jeunes souhaite aider à développer les capacités d'animation jeunesse des organismes régionaux, pour aider à mobiliser la jeunesse de toutes les régions tout au long de l'année.

Franco-Jeunes veut ainsi tenir des formations de leadership pour les animateurs jeunesse des différentes associations francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. Les objectifs de cette formation sont :

- Permettre le maintien ou le développement d'activités jeunesse dans les différentes régions, tout au long de l'année;
- S'assurer que chaque région participe au développement identitaire des jeunes francophones (de chacune d'entre elle);
- D'encourager la discussion, la collaboration et la réflexion, permettant aux participants de mener des initiatives et d'inspirer un changement positif dans leur communauté et au-delà.
- D'acquérir les compétences nécessaires pour le recrutement et supervision lors des activités offertes.
- De préparer les leaders communautaires à devenir des acteurs de changement au sein de leur environnement pour créer un réseau de soutien.

Les formations auront lieu à Saint-Jean, et auront pour but de maximiser le développement identitaire de notre jeunesse.

1. MANDAT DU CONSULTANT

Le consultant devra :

- Travailler en collaboration avec la coordination de FJTNL pour la logistique et le déroulement de la formation;
- Développer le contenu de la formation (structuré en modules) qui permettra aux participants d'acquérir des repères solides en leadership et de renforcer son impact dans divers contextes ;
- Planifier un déplacement à St-Jean de Terre-Neuve afin de tenir la formation en présentiel avec les animateurs jeunesse des différentes associations francophones de TNL;

2. EXIGENCES

Les propositions complètes reçues seront évaluées en fonction des critères mentionnés ci-dessous et évaluées par le demandeur.

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant une capacité, des réalisations ou des expériences :

- Concevoir, développer et animer une formation, des événements et/ou des activités sous différents formats (écrit, audio et/ou vidéo);
- Proposer des solutions d'apprentissage appropriées, créatives et innovantes;
- Développer des liens de collaboration avec des organismes et partenaires de différents milieux;

Le consultant doit également posséder les compétences suivantes :

- Une parfaite maîtrise du français;
- Une capacité à travailler de façon autonome et proactive;

3. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION

Le consultant devra fournir une offre de service avec ventilation des honoraires par poste de dépense.

L'offre de service doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresses postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 2);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;
- Coût selon les tâches et échéanciers.

Date d'ouverture de l'appel d'offres : 8 octobre 2026

Date d'échéance : 30 octobre 2026, 18h (heure de Terre-Neuve)

Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

Communication : Pour toute question concernant cet appel de propositions, communiquez avec Roxanne Leduc (roxanne.leduc@fftnl.ca).

Les propositions doivent obligatoirement être soumises par courrier électronique à l'adresse appel.offres@fftnl.ca, au plus tard à la date et l'heure mentionnée ci-dessus.

4. MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

Droit de modification : Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

Dépenses engagées : Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition.

Langue de travail : Le français oral et écrit est exigé pour ce travail.

Évaluation des propositions : Les soumissions seront évaluées par un comité formé de représentants du demandeur. Ce dernier se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

Acceptation et entente contractuelle : Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service écrite soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

Annulation de contrat : Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

Propriété matérielle et droits d'auteurs: Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) est un organisme sans but lucratif créé en 1973 qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador.

Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL) est un organisme sans but lucratif fondé en 1988, qui a pour but que la jeunesse francophone et acadienne de Terre-Neuve et du Labrador vive pleinement et fièrement sa langue et sa culture.